

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Location bâtiment maison
de santé pluri disciplinaire

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association NANTIAT SANTE représentée par Monsieur Eric GASPARD de louer le bâtiment situé 26 rue Montplaisir pour accueillir les services d'une maison de santé pluri disciplinaire. Cette structure regroupe des professionnels en lien avec la santé exerçant à titre libéral ou salarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer à l'Association Nantiat Santé le bâtiment moyennant un loyer d'un montant mensuel de 2 346 €. Ce loyer correspond à la valeur locative et s'entend hors droits, taxes et charges.

Un mécanisme d'amaïndrissement du loyer pour cause d'inoccupation d'une partie des locaux est convenu, étant entendu que la Commune appliquera au loyer dû un abattement correspondant à la quote-part vacante.

Du fait d'une inoccupation totale ou partielle de n'importe lequel des bureaux privatifs dès l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire et dès lors qu'une sortie d'un professionnel s'opère et entraîne une inoccupation totale ou partielle du local. Dans cette situation, le commune s'engage à prendre en charge le loyer hors charges selon le montant dédié et inscrit dans le tableau de répartition. L'association s'engage à informer de l'arrivée ou du départ de l'un des professionnels de façon à ce que la commune puisse adapter le montant du loyer selon les conditions décrites ci-dessus. Le délai de prévenance doit être immédiat pour chaque changement de situation.

Cette location débutera au 01 février 2024 pour une durée de six années consécutives, aucune caution ne sera demandée.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE

21 FEV. 2024



Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer la convention à intervenir

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

La secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

NWL

En Mairie le 20 Février 2024

Le Maire

Daniel PERROT

**COMMUNE
de
NANTIAT**

Haute-Vienne

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Totem
Maison de santé
pluridisciplinaire

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre le 19 février
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,
DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE,
PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de faire réaliser un
totem pour signaler la maison de santé pluridisciplinaire.

La société retenue est la société Nouvelle Gravure Moderne située 8 allée de la
Porcelaine à FEYTIAT (87) pour un montant de 2 998.50 € HT soit 3 598.20 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

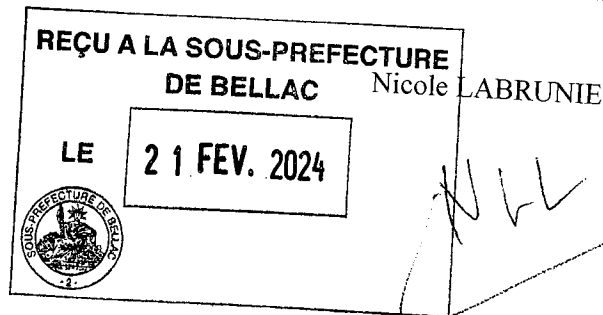
- entérine les décisions prises
- charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

En Mairie le 20 Février 2024
Le Maire



Daniel PERROT

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

OBJET

Extincteurs – Plan Evacuation
Maison de santé
pluridisciplinaire

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de faire installer des extincteurs et de faire réaliser un plan d'évacuation pour la maison de santé pluridisciplinaire.

La société retenue est la société Sécurité Incendie 87 située 33 impasse du Mas Sarrazin à COUZEIX (87) pour un montant de 577.50 € HT soit 693.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- entérine les décisions prises
- charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

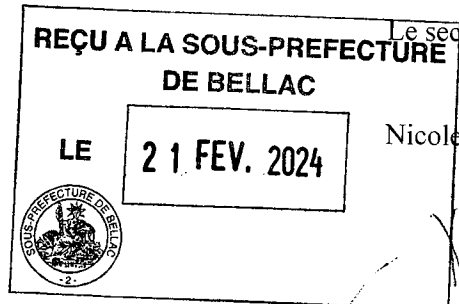
En Mairie le 20 février 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

OBJET

Subvention exceptionnelle au club de l'US Nantiat Rugby

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer une subvention à titre exceptionnel au club de l'US Nantiat Rugby d'un montant de 1 695.17 €. Cette somme représente le coût d'acquisition des fournitures pour la réfection du local. Les travaux de réfection ont été réalisés par les membres du club de rugby.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

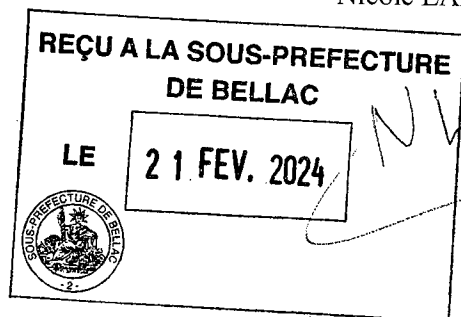
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

En Mairie le 20 février 2024
Le Maire,

Daniel PERROT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Frais de scolarisation

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que le coût de scolarisation qui sera demandé aux communes de résidence sera de huit cent soixante et onze euros quatre vingt dix sept (871.97 €) par élève pour l'année 2023.

La participation réclamée aux communes représentera 70% de la somme, soit six cent dix euros trente huit centimes (610.38 €).

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE

21 FEV. 2024



Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

NLL

En Mairie le 20 février 2024
Le Maire,

Daniel PERROT

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Chèque cadeau pour
naissance

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du faire part de naissance transmis par la directrice de l'école maternelle Léonce Bourliaguet à l'occasion de la naissance de son enfant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qu'un cadeau lui soit offert au nom de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 50 € à la directrice de l'école maternelle Léonce Bourliaguet et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le

Publié ou Notifié

le

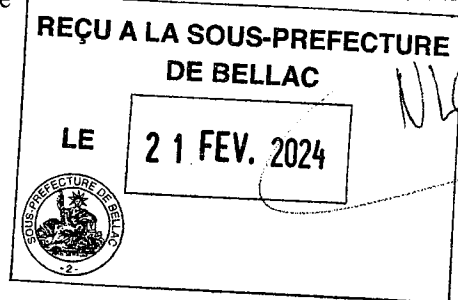
Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

En Mairie le 20 février 2024

Le Maire

Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Location d'un mini bus pour
le 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu dans le cadre de la campagne de fleurissement une deuxième fleur.

La remise des diplômes se déroulera le 20 mars 2024 au palais des congrès de Royan (17). Pour cette occasion Monsieur le Maire propose qu'une délégation de Nantiat assiste à cette remise de récompenses pour ce faire il sera nécessaire de louer un mini bus.

Suite à une consultation de location, un devis est proposé par U LOCATION NANTIAT pour une réservation de véhicule du 19 mars 2024 18h30 au 20 mars 2024 18 h pour la somme de 105 € TTC avec une franchise de 300.00 € en cas de dommage causé au véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

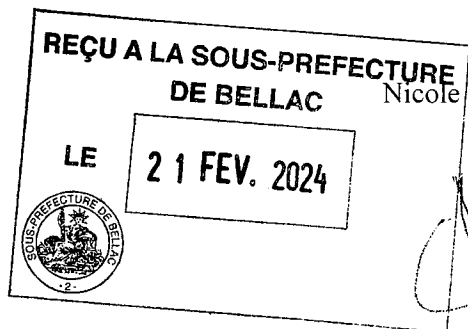
- émet un avis favorable pour ce déplacement et pour cette location aux conditions indiquées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

En Mairie le 20 février 2024
Le Maire



Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

OBJET

Avenant 1 Aménagement
d'un parking 11 rue des
Vignes

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,
DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE,
PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour les travaux d'aménagement d'un parking 11 rue des vignes

Le présent avenant a pour objet :

- la déduction de travaux qui ne seront pas réalisés

Montant HT du marché de base 21 150.18 €

Avenant 1 HT du marché de base - 6 999.63 €

Nouveau Montant HT du marché de base 14 150.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

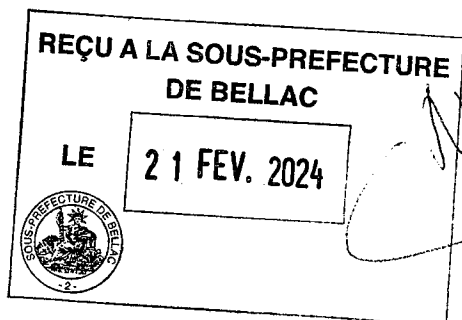
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



En Mairie le 20 février 2024
le Maire,

Daniel PERROT

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

OBJET

Chantier 11 rue des vignes –
Maison à démolir

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires concernant le chantier 11 rue des Vignes, lors de la démolition il a été constaté qu'il n'y avait pas de fondation sous le mur principal côté maison d'habitation.

De ce fait il est nécessaire de réaliser 3 plots béton et d'une longrine sur 10 m de longueur pour maintenir le mur en pierre y compris couverture zing sur le mur.

Les travaux supplémentaires seront réalisés par l'entreprise SODECO pour un montant de 6 800.00 € HT soit 8 160.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les décisions prises et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

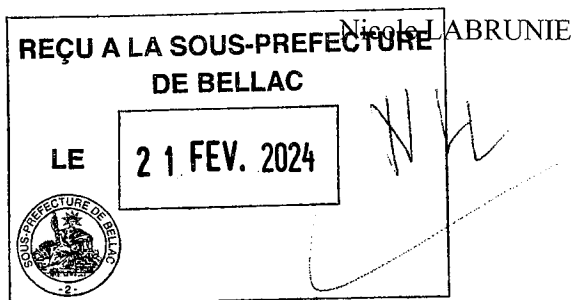
Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

En Mairie le 20 février 2024

Le Maire



Daniel PERROT

Signature of Daniel PERROT over a circular stamp.

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Délégués au Syndicat
Intercommunal
d'Aménagement du Bassin de
la Gartempe

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, comme délégués de la commune pour siéger au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Gartempe :

Monsieur Bruno GALLY Titulaire

M. Stéphane PRINSAUD Suppléant

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024

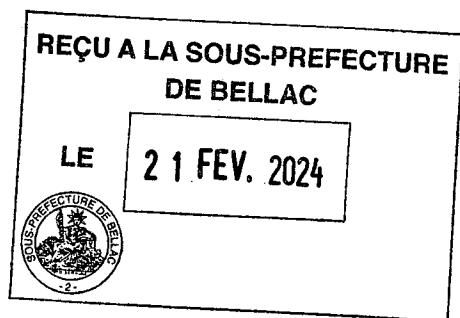
Le secrétaire de Séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Délégués au SIEPAL
Syndicat intercommunal
d'études et de programmation
de l'agglomération de
Limoges

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, comme délégués de la commune pour siéger au Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges (SIEPAL) :

Monsieur DUSSAC Noël titulaire

Monsieur PERROT Daniel suppléant

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

En Mairie le 20 Février 2024

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

NH

MAIRIE de NANTIAT

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC

LE

21 FEV. 2024



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Désignation des représentants
du Conseil Municipal au
Comité de jumelage
« Amideurope » de la
communauté de Communes
ELAN

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,
DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE,
PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Raymond DESMOULINS Titulaire
Monsieur Bruno GALLY Suppléant

Pour représenter la commune de Nantiat au sein du Comité de jumelage
« AMIDEUROPE » de la communauté de communes ELAN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024

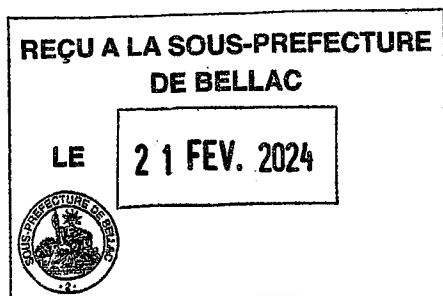
Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Le Maire

Daniel PERROT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Délégués du conseil
municipal pour siéger du
conseil d'administration de
l'EHPAD André Virondeau

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, comme délégués de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD André Virondeau à Nantiat :

Monsieur Daniel PERROT
Monsieur Marcel RAISSON
Madame Nicole LABRUNIE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024

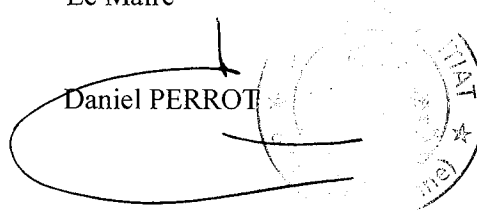
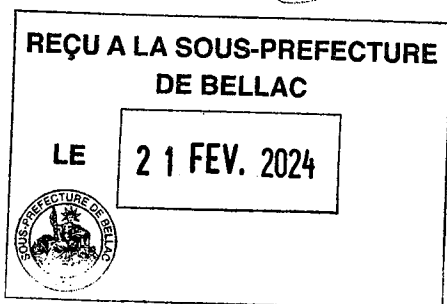
Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Commission Locale
d'Evaluation des Charges
transférées (CLECT)

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, comme délégués de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes ELAN

Monsieur RAISSON Marcel titulaire

Monsieur PERROT Daniel suppléant

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024

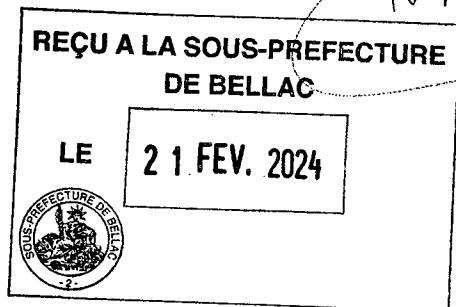
Le Maire

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Postes adjoints au maire

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L2122-2 du CGCT qui indique que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Pour faire suite aux différentes démissions, Monsieur le Maire indique que le CGCT notamment ses articles L2122-7-2 et L2122-10 ne prévoient pas de réélire l'ensemble des adjoints dans la mesure où il n'y a pas eu d'élection partielle ou d'élection d'un nouveau maire.

Par ailleurs, il n'est pas possible de démissionner « d'office » les adjoints qui sont encore en poste et non démissionnaires. Il ne peut être procédé à la suppression d'un poste d'adjoint qui si ce poste est devenu vacant (TA Amiens 20-12-1990 Préfet de la Somme c/ Commune d'Amiens)

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut revoir en cours de mandature le nombre d'adjoints au maire que si les postes sont devenus vacants, et aussi au regard de la jurisprudence citée au-dessus, le conseil municipal peut décider d'abaisser le nombre à 3 adjoints et continuer la mandature avec des 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abaisser le nombre de postes à 3 adjoints et de continuer la mandature avec les 3 adjoints.

Certifié exécutoire

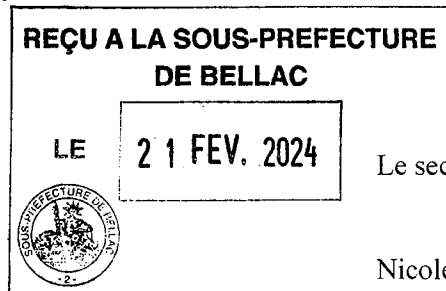
Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le

Publié ou Notifié

le



Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

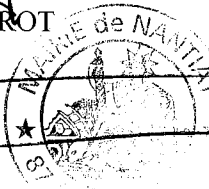
Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 Février 2024

Le Maire

Daniel PERROT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Modifications
commissions communales

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire suite aux démissions de Mesdames ROCHE, BERGERON, PIQUET, GAINANT, GOURONG, et à l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux, il est nécessaire de modifier certaines commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les modifications des commissions comme suit :

Commission Finances – commission travaux –voirie-bâtiments: commission chargée de la programmation budgétaire, des finances, établissement du budget, compte administratif, suivi - travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune, du suivi, maintenance.

Monsieur le Maire, M. RAISSON, M. MARTIN, M. DUSSAC – Mme PUIGRENIER – M. VEYRIRAS– M. JEANTEAU – M. PERRIN

Commission Economie Locale – commission communication : commission chargée du développement économique (marché – artisanat – commerces) - l'élaboration du bulletin municipal – divers bulletins d'infos – site officiel de la commune – page facebook.

Monsieur le Maire, M. MARTIN, M. DUSSAC – Mme LABRUNIE - M. PRINSAUD

Commission Affaires scolaires : commission chargée d'être en contact avec les enseignants, parents d'élèves... Gestion du personnel scolaire.

Monsieur le Maire, M. RAISSON, M. MARTIN, – Mme KEBAILI – Mme LABRUNIE

Commission Vie Associative – Politique Jeunesse et Sports – Affaires Culturelles – commission affaires générales

Commission chargée de la relation permanente avec les responsables des différentes associations – informer le conseil municipal des projets pouvant aider à maintenir ou à développer le sport, des animations pour les jeunes – Gestion de la salle des Fêtes – Tourisme et culture - formalités administratives (état civil, cimetière...) – Gestion RH – carrières – Formations – direction du personnel administratif - communication interne – convocations (informations aux élus) – gestion de l'urbanisme, du cadastre

- M. Daniel PERROT –M. Bruno GALLY – Mme KEBAILI – Mme LABRUNIE – M. PRINSAUD – Mme LACHATRE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Commission Propreté – Entretien des espaces et équipements urbains - commission environnement

commission chargée de la direction du personnel technique et travaux en régie - réflexion et la mise en place d'actions ayant un impact positif sur la commune dans une démarche de développement durable et éco-responsable.

- M. Daniel PERROT – M. Dominique MARTIN – M. GALLY – M. VEYRIRAS – M. JEANTEAU – M. PERRIN

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024

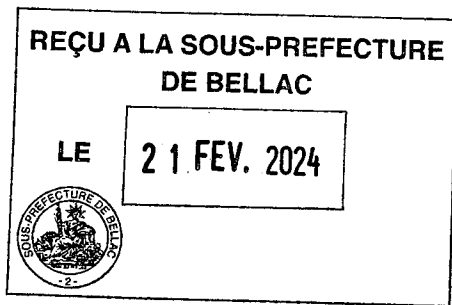
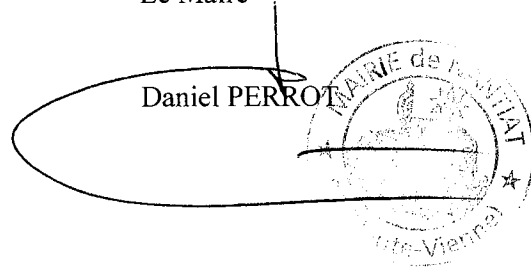
Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE



Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

OBJET

Désignation des membres
pour siéger au conseil
d'administration du CCAS

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Pour faire suite à la délibération du 11 décembre 2020 fixant le nombre des membres au conseil d'administration du CCAS, et suite aux différentes démissions des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner les membres élus et nommés pour siéger au conseil d'administration

Sont élus, à l'unanimité des membres présents en qualité de représentants du conseil municipal auprès du CCAS

- Mme LACHATRE Sylvie
- Mme PEYRELADE Nicole
- M. RAISSON Marcel
- Mme LABRUNIE Nicole
- Mme KEBAILI Marielle

Monsieur le Maire informe que les membres nommés seront :

- Mme PUIGRENIER Claudine représentante du comité Croix Rouge
- Mme AUTEF Françoise représentante de l'Association Seniors et Alors
- M. WAESELYNCK Louis représentant l'ADPAD
- Mme MICHELET représentante de l'UDAF
- Mme MERIGAUD Nadine représentante de la FNATH
-

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

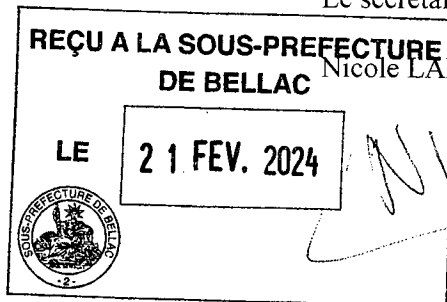
En Mairie le 20 février 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT



**Commune
de
NANTIAT**

Haute-Vienne

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Commission appel d'offres
Modifications

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Annule et remplace la délibération du 14 novembre 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de nommer des délégués pour la commission d'examen des offres suite aux différentes démissions de conseillers municipaux.

Cette commission est composée par le Maire ou son représentant, président et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de trois membres suppléants.

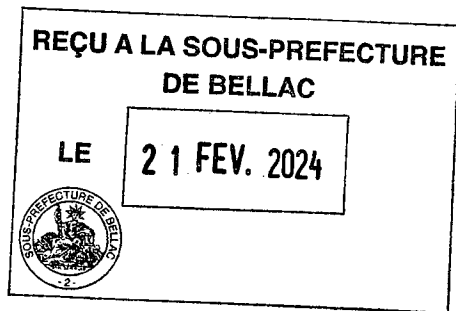
L'article L 1414-2 modifié du code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 a une compétence d'attribution pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens (actuellement un montant supérieur à 214 000 € pour les marchés de services ou de fournitures et à 5 350 000 € pour les travaux). De ce fait, elle n'a pas nécessairement un caractère permanent.

Président : Monsieur Daniel PERROT, Maire

Titulaires : Monsieur Marcel RAISSON
Madame Claudine PUIGRENIER
Monsieur Dominique MARTIN

Suppléants : Monsieur Raymond DESMOULINS
Madame Nicole PEYRELADE
Madame Nicole LABRUNIE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE

Le Maire
Daniel PERROT

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Participation financière aux
voyages à l'étranger des
élèves de Nantiat au collège
Maryse Bastié

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,
DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE,
PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le collège Maryse Bastié de Nantiat sollicite chaque année la Commune pour une participation financière pour des séjours à l'étranger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder une participation financière de 40 € par enfant habitant la Commune concernée par ces séjours à l'étranger (Angleterre – Espagne ou Allemagne)

Cette participation sera versée à l'issue du séjour sur présentation de la liste des élèves établie par l'établissement

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024

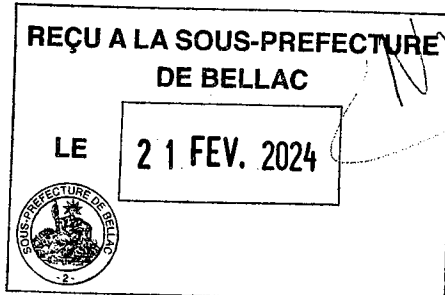
Le Maire

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Caution et règlement intérieur
salle des fêtes

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS, DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE, PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de revoir les conditions d'utilisation de la salle des fêtes en ce qui concerne l'installation du mobilier et l'augmentation du montant du premier cautionnement concernant la prévention des dégradations commises par l'organisateur.

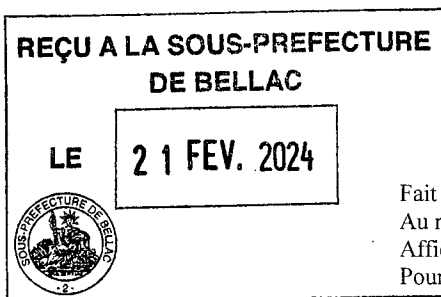
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le contrat de location de la salle des fêtes comme suit :

- ajout dans « charges et conditions » :

8) Le mobilier sera installé par les employés du service technique au moment de l'inventaire avec les organisateurs et remis en place à la fin de la prestation au moment de l'inventaire de retour.

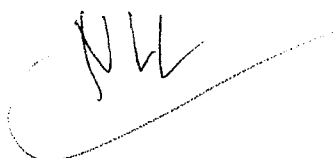
- augmentation du montant du premier cautionnement concernant la prévention des dégradations commises par l'organisateur, le montant réclamé sera de 1 000 € (à l'ordre du Trésor Public) à la signature du contrat de location. Cette augmentation prendra effet immédiatement et sera appliquée sur tous contrats de location déposés et dont la location n'a pas eu lieu.
- Le reste des dispositions demeure inchangé.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

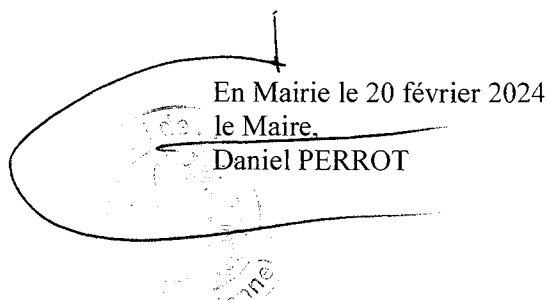


Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE



En Mairie le 20 février 2024
le Maire,
Daniel PERROT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Réhabilitation maison de
santé – acte de sous-
traitance modificatif lot 11
Electricité – Courants forts -
Courants faibles

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,
DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE,
PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance modificative de l'entreprise Avenir Electrique de Limoges à la société SEES pour la mise en service du système intrusion – Formation exploitation alarme intrusion 5 personnes.

L'acte spécial modificatif annule et remplace la déclaration de sous-traitance du 24 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter en qualité de sous-traitant la société SEES pour un montant maximum de 1 225.00 € HT SOIT 1 470.00 € TTC
- De définir les prestations sous-traitées : mise en service du système intrusion – Formation exploitation alarme intrusion 5 personnes.
- D'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant la société SEES
D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture

le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

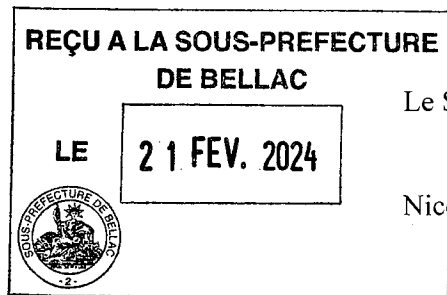
En Mairie le 20 février 2024

Le Secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Le Maire

Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

OBJET

Réhabilitation maison de
santé – acte de sous-
traitance modificatif 2 lot
11 Electricité – Courants
forts - Courants faibles

L'an deux mille vingt quatre le 19 février

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 10 février 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, VEYRIRAS,
DESMOULINS, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER,

ABSENTS EXCUSES : MM. JEANTEAU, PRINSAUD, PERRIN, Mmes LACHATRE,
PEYRELADE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de déclaration de sous-traitance modificative 2 de l'entreprise Avenir Electrique de Limoges à la société SEES pour la mise en service du système intrusion – Formation exploitation alarme intrusion 5 personnes.(doublon) avec la décision modificative 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Suite au doublon réduction de 1 225.00 € HT SOIT 1 470.00 € TTC

- Récapitulatif du montant du marché

Marché de base : 1 225.00 €

Modification 1 : 1 225.00 €

Modification 2 : - 1 225.00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint M. RAISSON à signer l'acte spécial de sous-traitance

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le

Publié ou Notifié

le

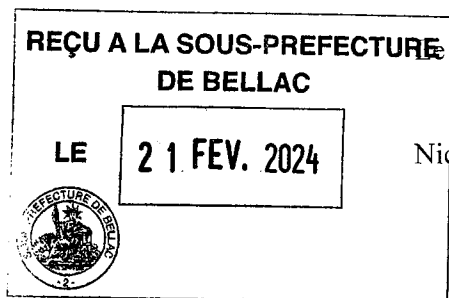
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 février 2024



Secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Le Maire

Daniel PERROT